

Système de gestion d'archives, gouvernance de l'information : une relation renforcée au fil du temps

Lionel Husson

Citer ce document / Cite this document :

Husson Lionel. Système de gestion d'archives, gouvernance de l'information : une relation renforcée au fil du temps. In: La Gazette des archives, n°240, 2015-4. Voyages extraordinairement numériques : 10 ans d'archivage électronique, et demain? pp. 167-168;

doi : 10.3406/gazar.2015.5294

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_240_4_5294

Document généré le 01/02/2018

Système de gestion d'archives, gouvernance de l'information : une relation renforcée au fil du temps

Lionel HUSSON

Si l'on associe la gouvernance de l'information au pilotage de l'information dans les organisations, il est aisé d'y rattacher la politique d'archivage au sens de la maîtrise des éléments archivés.

Mais si cette association nous paraît naturelle à ce jour, il faut remonter quelques années en arrière pour apprécier les efforts de communication des archivistes en leur temps pour arriver à ce constat.

L'organisation de l'information est intrinsèque à la notion d'archives, quand celles-ci sont traitées de manière professionnelle. Que doit-on archiver, combien de temps, avec quelles informations pour les retrouver, par quel processus... sont des questions auxquelles une politique d'archivage apporte les réponses depuis longtemps. C'est bien le rôle des services archives de formaliser clairement aux non-archivistes cette politique, de la mettre en œuvre de la contrôler et de la faire vivre.

Mais pendant longtemps, ceci a semblé concerner surtout les documents d'archives, l'organisation de la gestion de l'ensemble de l'information se concrétisant au moment de son archivage.

La mise en œuvre des premières gestions électroniques des documents (GED) a apporté une prise de conscience de l'organisation de l'information en amont de l'archivage, avec des règles qui ne se limitaient plus à une activité ou un type de document, mais à des pans d'organisation utilisant ce nouvel outil.

Enfin des règles en amont ? Oui, mais avec quelle compatibilité vis-à-vis de la politique d'archivage quand celle-ci n'était souvent pas prise en compte pour fixer les règles alors propres à cette GED. Gérant historiquement surtout des documents papier dématérialisés, cette dernière s'organisait sur la gestion de la version dématérialisée de ces documents, aux Archives de s'organiser sur la version papier.

Au fil du temps et des avancées technologiques, la GED est devenue GDE, passant de la gestion électronique des documents à la gestion des documents électroniques. Et là, comment appliquer la politique d'archivage à ces documents au plus tôt, ces derniers étant amenés à être archivés souvent de manière quasi automatique par un dialogue direct de systèmes GED à SAE (système d'archivage électronique), rendant alors difficile un complément d'information par une intervention humaine dans ce processus ? D'autant plus qu'initier ce dialogue nécessite des éléments de langage communs : un plan de classement partagé, des métadonnées descriptives communes au moins sur un ensemble minimum, des contraintes de sécurité et d'accès...

Une solution est apparue avec la gouvernance de l'information qui a pour objectif de gérer l'information tout au long de son cycle de vie, incluant alors la phase d'archivage. Son rôle fédérateur de référentiel central permet de concentrer des règles applicables aux documents par distribution de ces dernières aux documents selon leur propre contexte de typologie, de sécurité, de format.

Pour bien fonctionner, sans accroc lors du versement aux Archives, il a bien fallu que cette gouvernance de l'information intègre des composants de la politique d'archivage : des règles de nommage, de description, de classification pour faciliter les transferts automatiques d'un système à l'autre, d'une phase à l'autre du cycle de vie de l'information.

L'archivage, et notamment dans sa mise en œuvre électronique, est sinon devenu une composante de la gouvernance de l'information, du moins un axe majeur de sa diffusion et de son efficacité.

Ces liens, bien établis ou en cours de renforcement selon les organisations, militent pour un positionnement de la fonction archives au plus haut des décisions sur la politique de gouvernance de l'information. C'est sûrement là un des enjeux fort du positionnement du métier et des compétences des archivistes, de leur inclusion dans l'évolution de la gestion de l'information. À eux de relever ce nouveau défi pour continuer à assurer cette garantie d'une information pérenne, classée et lisible pour la consulter pendant encore des siècles quel que soit son support.

Lionel HUSSON
Directeur
Spark Archives
lionel.husson@kleegroup.com